



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA SÉANCE PUBLIQUE ET LES VISITES DU PALAIS BOURBON

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les dix premières personnes arrivées avant le début de la séance et pour celles munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles*.

Des visites guidées gratuites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député.

**Entrée par le 33, quai d'Orsay. Se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).*

Tenue correcte exigée.

VENIR AU PALAIS BOURBON : MOYENS D'ACCÈS

- **Métro** : ligne 12 (Assemblée nationale), lignes 13 et 8 (Invalides).
- **RER** : ligne C (Invalides).
- **Bus** : lignes 24, 63, 73, 83, 84, 94 (Assemblée nationale) ; ligne 93 (esplanade des Invalides).
- **Stationnement** : parking des Invalides.





LA BOUTIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

7, rue Aristide Briand
75007 Paris.

Objets-souvenirs, librairie.

Tél. : 01 40 63 00 33



S'INFORMER SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- le site Internet www.assemblee-nationale.fr : tous les travaux et publications en ligne.
- LCP-Assemblée nationale - La chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, et sur Internet (www.lcpan.fr).
- le service téléphonique "Info Assemblée" : 01 40 63 69 69

